

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 178**12 février 2004****SOMMAIRE**

Altis Assurances S.A., Windhof	8535	Intersip S.A., Luxembourg	8543
Andreosso Carrelages, S.à r.l., Alzingen	8538	Ital-Rent, S.à r.l., Bertrange	8544
Andreosso Chapes, S.à r.l., Crauthem	8539	Ital-Rent, S.à r.l., Bertrange	8544
Andreosso Marbres, S.à r.l., Alzingen	8540	Keyness Holding S.A., Luxembourg	8534
BNP InstiCash Fund, Sicav, Luxembourg	8501	Klein-Angelsberg, S.à r.l., Luxembourg	8541
Claude Constructions, S.à r.l., Crauthem	8539	Kochia S.A., Luxembourg	8503
CPMi Holdings B.V., S.à r.l., Luxembourg	8503	Loofinlux S.A., Luxembourg	8543
CPMi Holdings B.V., S.à r.l., Luxembourg	8512	Lubelim S.A.H., Luxembourg	8542
D.F.P. Investment S.A., Luxembourg	8520	Marine Resources Inc. S.A.H., Luxembourg	8535
Dentilux Zahntechnik, GmbH, Münsbach	8539	Northern Trust Luxembourg Capital, S.à r.l., Luxembourg	8513
Early Advantage (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	8521	Perot Systems Luxembourg, S.à r.l., Dommeldange	8538
Ecofi, S.à r.l., Kehlen	8535	PROIMMO, Promaco Immobilière S.A., Luxembourg	8539
Espace Promotion Holding S.A., Luxembourg	8534	PROMACO, Project Management and Control S.A., Luxembourg	8539
Euro Silang Holding S.A., Luxembourg	8538	Prevo Promotions, S.à r.l., Bridel	8532
European Tobacco Development S.A., Luxembourg	8502	Prom 99, S.à r.l., Crauthem	8541
EuWeHa S.A., Luxembourg	8501	Promaco Luxembourg S.A., Luxembourg	8536
Externe Holding S.A., Luxembourg	8533	Promotic Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	8535
Externe Holding S.A., Luxembourg	8534	Rals S.A.H., Luxembourg	8536
Fandel SCI, Esch-sur-Alzette	8529	Restaurant Odéon, S.à r.l., Luxembourg	8537
Farei Holding S.A., Mondorf-les-Bains	8540	Sand Investments Holding S.A., Luxembourg	8541
Farei Services S.A., Crauthem	8540	SOLEM - Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A., Mertert	8500
Fidura S.A., Luxembourg	8520	Sodeprom-Lux S.A., Luxembourg	8534
Finclair Holding S.A., Luxembourg	8498	Solage Holding S.A., Luxembourg	8538
Finclair Holding S.A., Luxembourg	8499	Soprima S.A., Luxembourg	8543
France Immo Invest, S.à r.l., Luxembourg	8538	Stomp & Clement, S.à r.l., Bour	8527
French Parfum International S.A., Luxembourg	8543	Superior S.A.H., Luxembourg	8512
General & Cologne Re Luxembourg S.A., Luxembourg	8519	Superior S.A.H., Luxembourg	8512
High Tech Initiatives International S.A., Luxembourg	8541	Superior S.A.H., Luxembourg	8512
Hôtel Nobilis S.A., Luxembourg	8531	Superior S.A.H., Luxembourg	8512
Hôtel Nobilis S.A., Luxembourg	8532	Tarizzio S.A., Luxembourg	8535
Idéal Toitures, S.à r.l., Crauthem	8540	Tempus Corporation Holding S.A., Luxembourg	8536
Im Bruch, S.à r.l., Crauthem	8540	Uniforinvest S.A., Luxembourg	8536
Inter-Investment Holding S.A.	8542		

FINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 59.090.

L'an deux mille trois, le vingt-sept novembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINCLAIR HOLDING S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 423 du 4 août 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 59.090.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Karolyi, diplômé d'études supérieures en fiscalité de l'entreprise, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Constatation de la conversion de la devise du capital social en euros.
2. Suppression de la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.
3. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent mille treize virgule trente et un euros (EUR 200.013,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à deux cent trente et un mille euros (EUR 231.000,00), par la création et l'émission de mille soixante (1.060) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par apport en espèces.
4. Souscription et libération des actions nouvelles.
5. Nouvelle fixation de la valeur nominale à cent euros (EUR 100,00) par action.
6. Instauration d'un capital autorisé de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,00).
7. Modification de l'article trois des statuts.
8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00) est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille treize virgule trente et un euros (EUR 200.013,31), pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à deux cent trente et un mille euros (EUR 231.000,00), par la création et l'émission de mille soixante (1.060) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenu l'actionnaire majoritaire, à savoir:

CENTRAFID S.A., société de droit suisse, avec siège social à CH-Chiasso,

ici représentée par Monsieur Didier Kirsch, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 novembre 2003,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les mille soixante (1.060) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille treize virgule trente et un euros (EUR 200.013,31) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à cent euros (EUR 100,00) par action.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,00).

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.**

Le capital social est fixé à deux cent trente et un mille euros (EUR 231.000,00), divisé en deux mille trois cent dix (2.310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, intégralement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,00) par la création et l'émission de mille deux cent quatre-vingt-dix (1.290) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 5.250,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, A. Francini, F. Karolyi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, vol. 19CS, folio 22, case 4. – Reçu 2.000,13 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

E. Schlessler.

(003719.3/227/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FINCLAIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 59.090.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

E. Schlessler.

(003720.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

SOLEM - SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES EMBALLAGES DE MERTERT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6681 Mertert, rue de Manternach.

H. R. Luxemburg B 14.832.

Im Jahre zweitausenddrei, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SOLEM - SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES EMBALLAGES DE MERTERT S.A., eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 14.832, mit Sitz zu L-6681 Mertert, rue de Manternach.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Luxemburg residierenden Notar Hyacinthe Glaesener, am 28. März 1977, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 126 vom 6. Juni 1977,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den vorgenannten Notar Hyacinthe Glaesener:

- am 20. April 1977, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 161 vom 27. Juli 1977,
- am 11. Februar 1981, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 66 vom 2. April 1981,
- am 17. April 1981, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 137 vom 10. Juli 1981.

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. November 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 666 vom 30. April 2002, enthaltend die Neuformulierung der Statuten.

mit einem Gesellschaftskapital von einer Million Euro (1.000.000,- EUR), eingeteilt in zehntausend (10.000) voll eingezahlten Aktien zu jeweils hundert Euro (100.- EUR).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Thierry Triboulot, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Dame Alexandra Auge, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Dame Heike Heinz, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

- 1.- Bevollmächtigung an den Verwaltungsrat Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen
- 2.- Dementsprechende Abänderung von Artikel 10 der Satzungen, durch Einfügen eines neuen Absatzes nach Absatz 2.
- 3.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Verwaltungsrat zu bevollmächtigen Vorauszahlungen auf Dividenden vornehmen zu können.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung einen neuen Absatz nach Absatz 1 von Artikel 10 Satzung einzufügen, welcher folgenden Wortlaut erhält:

«Art. 10. (neuer dritter Absatz)

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Triboulot - Auge - Heinz - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2003, vol. 525, fol. 47, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 9. Januar 2003.

J. Seckler.

(004715.3/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

BNP InstiCash FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 65.026.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 septembre 2003 a approuvé les états financiers au 31 mai 2003.
L'Assemblée a donné décharge de leur gestion aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale a pris note de la démission de Monsieur Jean-François Bourdeaux en date du 21 octobre 2002 de son mandat de Président du Conseil d'Administration. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Madame Nathalie Boullefort-Fulconis cooptée lors du Conseil d'Administration du 21 octobre 2002 en remplacement du mandat de Monsieur Jean-François Bourdeaux.

L'Assemblée Générale a pris note de la démission de Madame Nathalie Boullefort-Fulconis en date du 16 décembre 2002 de son mandat de Président du Conseil d'Administration. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Monsieur Frank Goasguen coopté lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2002 en remplacement du mandat de Madame Nathalie Boullefort-Fulconis.

L'Assemblée Générale a pris note de la démission de Monsieur Jean Leomant en date du 1^{er} avril 2003 de son mandat d'Administrateur. L'Assemblée a ratifié la cooptation de Monsieur Anthony Finan coopté lors du Conseil d'Administration du 25 août 2003 en remplacement du mandat de Monsieur Jean Leomant.

L'Assemblée Générale a pris note de la démission de Monsieur Jean Leomant en date du 1^{er} avril 2003 de son poste de Secrétaire Général de la Société et l'Assemblée a pris note de la nomination de Madame Annyse Guillaume en tant que nouveau Secrétaire Général de la Société en date du 1^{er} avril 2003.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de:

- Monsieur Frank Goasguen, Président,
- Madame Annyse Guillaume,
- Monsieur Marc Raynaud,
- Monsieur Christian Volle,
- Monsieur Paul Gengler,
- Monsieur Alain Jegou,
- Monsieur Anthony Finan,

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2004.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2004.

Pour extrait conforme

Pour BNP InstiCash FUND

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04694. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006571.3/850/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

EuWeHa S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
H. R. Luxembourg B 71.834.

Im Jahre zweitausenddrei, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitze zu Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EuWeHa S.A., mit Sitz in L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 71.834, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 9. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C von 1999, Seite 44386, deren Satzung ein letztes Mal abgeändert wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 17. April 2002, veröffentlicht im Mémorial C von 2002, Seite 56069.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Natacha Steuermann, Privatbeamtin, wohnhaft in Grevenmacher.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Fräulein Chantal Fondeur, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Yves Wagener, Avocat à la Cour, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Gesellschafter sowie deren etwaige bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Anteile auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Gesellschafter bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, nebst Veröffentlichungen von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf auf folgende Adresse: L-2014 Luxemburg, 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477 und entsprechende Änderung von Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung.

2.- Abberufung und Neubesetzung des Verwaltungsrates.

3.- Abberufung und Neubesetzung des Posten des Kommissars.

Gemäss der Tagesordnung haben die Aktionäre einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf auf L-2014 Luxemburg, 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, zu verlegen.

Dementsprechend lautet Artikel 2 (Absatz 1) nunmehr folgendermassen:

«**Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg-Stadt.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Abberufung sämtlicher Mitglieder des Verwaltungsrates, ohne Entlast zu erteilen.

Zur Neubesetzung des Verwaltungsrates werden folgende Personen bestellt:

a) Herr Yves Wagener, Avocat à la Cour, geboren in Düdelingen am 21. September 1962, geschäftsansässig in L-2132 Luxemburg, 24, avenue Marie-Thérèse,

b) Herr Charles Kaufhold, Avocat à la Cour, geboren in Luxemburg, am 27. Mai 1954, geschäftsansässig in L-2132 Luxemburg, 24, avenue Marie-Thérèse,

c) Frau Claudine Erpelding, Avocat à la Cour, geboren in Differdingen, am 9. Juli 1970, geschäftsansässig in L-2132 Luxemburg, 24, avenue Marie-Thérèse,

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Abberufung der Frau Kerstin Weller als Kommissar, ohne ihr Entlast zu erteilen für die Ausübung ihres Mandates und ernennt an deren Stelle zum neuen Kommissar:

Die Gesellschaft EUROPEAN AUDIT GmbH, mit Sitz in L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 50.956.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anerfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf siebenhundertfünfzig Euro (EUR 750,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Steuermann, C. Fondeur, Y. Wagener, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 96, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. Januar 2004.

P. Bettingen.

(006593.3/202/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

EUROPEAN TOBACCO DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 56.039.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

EUROPEAN TOBACCO DEVELOPMENT S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(006245.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

KOCHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.004.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04248, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(006170.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

CPMi HOLDINGS B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Amsterdam, The Netherlands.

Principal establishment: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.938.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the eleven day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of members of CPMi HOLDINGS BV, (the «Company»), a company organised under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsteldijk 166, Suite 3. 20, 1079 LH Amsterdam and validly registered at the Register of Companies of Amsterdam, under the number 34136097.

The meeting is opened at 4.00 pm and is presided over by Dennis Bosje, manager, residing in Steinfort.

The meeting elected as scrutineer and secretary Katia Panichi residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record:

I. That the sole member declares to have had full knowledge prior to the meeting of the agenda of such meeting set out under V. below and to waive to the extent necessary all notice periods;

II. That the name of the member, the proxyholder of the represented member and the number of its shares, are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the proxy and the undersigned notary, will remain annexed to and be registered with the present deed;

The proxy form of the represented member, after having been initialed *ne varietur* by the above persons, will also remain annexed to the present deed;

III. That it appears from the attendance list that out of 5,000 shares in issue, all the shares are represented at the extraordinary general meeting so that the present meeting may validly deliberate on all items on the agenda;

IV. That the following documents were submitted to the meeting:

(a) A certified copy of the current articles of association of the Company;

(b) A certified copy of minutes of the meeting of the board of directors of the Company held on 3rd October 2003 in Schiphol;

(c) A certified copy of the shareholders' resolution of the Company dated 3rd October 2003;

(d) A certified copy of the deed passed on 11th November 2003 before Mark Peter Bongard, notary, residing in Amsterdam, amending the articles of association of the Company;

(e) A copy of the certificate of no impediment from the Ministry of Justice of the Netherlands allowing to amend the articles of association of the Company; and

(f) A certified copy of the register of members.

All the above mentioned documents initialed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

(1) To take note of the transfer of the principal establishment («principal établissement»), effective place of management («lieu effectif d'administration») and centre of main interests («centre des intérêts principaux») of the Company from Amsterdam, Netherlands to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

(2) To approve and confirm the Luxembourg law form of Company of a société à responsabilité limitée.

(3) To adopt new articles of association in the form attached to the proxy.

(4) To confirm the description and consistency of the assets and liabilities of the Company.

(5) To approve the report by the board of managers of the Company relating to the assets of the Company and to authorise the directors of the Company to establish an opening balance sheet in accordance with the value given to the assets.

(6) To determine the first accounting year of the Company following the day of the present deed and which shall begin on the date of the present deed and shall terminate on 31st December 2003.

(7) To acknowledge the following persons as managers of the Company:

- Eric Isaac, group resident manager, residing in Moutfort, Luxembourg;

- Jack Groesbeek, manager, residing in Luxembourg;

- Neil Mephram, manager, residing in London, England,

- Dennis Bosje, manager, residing in Steinfort, Luxembourg.

VI. The chairman reports to the meeting that at the board meeting of the Company which was held in Schiphol on 3rd October 2003 as referred to in IV. (b) above, the board of the Company resolved, with a view to strengthening the Company's ability to pursue its ongoing activities in an efficient manner to transfer the principal establishment and centre of main interests of the Company from Amsterdam to Luxembourg.

This transfer of principal establishment to another country, without prior liquidation of the Company, is authorised and accepted under Dutch law.

The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting approves and confirms as far as is necessary the decision to transfer the principal establishment, effective place of management and centre of main interests of the Company from Amsterdam, Netherlands to the Municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to adopt the Luxembourg form of a Company of a société à responsabilité limitée.

Third resolution

The meeting resolves to amend and to restate the articles of association which will henceforth read as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Name, Registered office, Principal establishment

- Art. 1.** 1. The company is a private company limited by shares (société à responsabilité limitée).
 2. The company's name is: CMPi HOLDINGS B.V., S.à r.l.
 3. The company has its registered office in Amsterdam, Netherlands.
 4. The company has its principal establishment, effective place of management, and the centre of its main interests in Luxembourg City. The principal establishment may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by resolution of the managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the managers.

Objects

Art. 2. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Capital

- Art. 3.** 1. The company's issued capital amounts to five hundred thousand euro (EUR 500,000.-).
 2. It is divided into five thousand (5,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Shareholders' register

- Art. 4.** 1. All shares shall be in registered form and shall be consecutively numbered from 1 onwards. Share certificates shall not be issued.
 2. The board of management shall keep a register at the office of the company containing the names and the addresses of all the shareholders (associates) and giving information about the date of acquisition of the shares, the date of the acknowledgement or notice of transfer as well as the amount paid up on each share.
 3. Every entry recorded in the register shall be signed by a manager; the register shall be kept up to date.

Issuance of shares

Art. 5. 1. Shares may only be issued pursuant to a resolution by the general meeting of shareholders (hereinafter to be referred to as the «general meeting»).

Issuance shall be by means of a notarial deed, executed before a notary by those involved which are party to such deed.

2. With due observance of the restrictions provided by law, shareholders shall have pre-emptive rights with respect to any further share issue in proportion to the total value of their individual shareholdings.

3. Likewise, shareholders shall have pre-emptive rights with respect to the granting of options or warrants to subscribe to shares.

4. Said pre-emptive rights may, for every single issue, be limited or suspended by the general meeting at a majority of more than half of the shares in issue.

5. When a share is issued, its par value must be fully paid up. Where shares are subscribed at a higher price than the nominal value, the difference between the nominal value and that higher price shall be carried to a share premium account.

Transfer of shares

- Art. 6.** 1. The transfer of shares shall only to the extent required by any applicable law, be recorded by a notarial deed, executed before a notary, to which the persons involved are parties.
2. The transfer of shares as referred to in para. 1 shall be made pursuant to applicable provisions of law.
3. In the event that a usufruct or pledge is created on shares, voting rights may not be granted to the usufructuary or pledgee.

Transfer restrictions

Art. 7. Approval

1. In order to be valid, every transfer of shares shall require the prior approval of the general meeting, representing at least three quarters of the issued capital given at a general meeting and further as requested by applicable law, unless all shareholders have given their approval in writing. The approval shall be valid for three month only.
2. If the company has a sole shareholder, then the sole shareholder may transfer his shares to any person.

Board of Managing Directors

- Art. 8.** 1. The company shall be managed by a Board of Managing Directors consisting of one or more Managing Directors (gérants).
2. The general meeting shall appoint the Managing Directors.
3. The general meeting shall at all times have the power to suspend or dismiss the Managing Directors.
4. The general meeting shall determine the remuneration of each Managing Director, as well as his other terms and conditions of employment.

Managerial duties, Decision-making, Division of duties

- Art. 9.** 1. Subject to the restrictions set forth in these Articles of Incorporation, the Board of Managing Directors shall be in charge of managing the company.
2. The general meeting may adopt rules and regulations governing the decision-making process of the Board of Managing Directors.
3. The Board of Managing Directors shall make a division of duties and report such division to the general meeting.
4. The Board of Managing Directors holds meetings in Luxembourg. Any manager may participate in any meeting of the board of management by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
- The board of management may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Representative authority

- Art. 10.** 1. The Board of Managing Directors shall represent the company. The authority to represent the company shall also be vested in every Managing Director individually and the company shall consequently be bound by the individual signature of any Managing Director.
2. The Board of Managing Directors may appoint officers and grant them a general or special power of attorney. Every attorney in fact shall represent the company within the limits of his authorisation. Their title shall be determined by the Board of Managing Directors.
3. In the event that the company has a conflict of interest with a managing director, in the sense that the managing director in private enters into an agreement with, or is party in a legal proceeding between him and the company, the company shall be represented by one of the other managing directors. If there are no such other managing directors, the general meeting shall appoint a person to that effect. Such person may be the managing director in relation to whom the conflict of interest exists. In all other cases of a conflict of interest between the company and a managing director, the company can also be represented by that managing director.
4. The general meeting shall at all times be authorized to appoint one or more other persons to that effect.

Restrictions on the powers of the Board of Managing Directors

- Art. 11.** 1. The general meeting shall be authorised to make resolutions of the Board of Managing Directors subject to its approval resolutions. Any such resolution shall be clearly described and reported to the Board of Managing Directors in writing.
2. The Board of Managing Directors must comply with any such instructions outlining the company's general financial, social, economic or staffing policy to be pursued by the Board of Managing Directors as may be given by the general meeting.
3. The absence of approval as defined in this Article cannot be invoked by or against any third party.

Absence, Inability to act

- Art. 12.** If a Managing Director is absent or unable to act, the remaining Managing Director(s) shall be temporarily charged with the management of the company. If the sole Managing Director is or all Managing Directors are absent or unable to act, a person appointed annually by the general meeting shall be temporarily charged with the management of the company.

Financial year, Annual accounts

- Art. 13.** 1. The company's financial year shall correspond with the calendar year.

2. Within five months of the end of the company's financial year, the Board of Managing Directors shall draw up the annual accounts unless, in special circumstances, an extension of this term by not more than six months is approved by the general meeting.

3. The general meeting shall adopt the annual accounts.

Profits

Art. 14. 1. Out of the net profit five percent (5 %) shall be placed into a statutory reserve account. The requirement ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the share capital of the company. The profits after the transfer to the statutory reserve account shall be at the disposal of the general meeting.

2. The company may make distributions to shareholders and other persons entitled to profits that qualify for distribution only to the extent that the shareholders' equity exceeds the paid-up and called capital plus the reserves which must be maintained by law or under these Articles of Incorporation.

3. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles of Incorporation.

4. Profits may be distributed after confirmation and adoption of the annual accounts showing that the distribution is permitted.

5. The company shall not receive any dividends for shares which are held by itself.

General meeting of shareholders

Art. 15. 1. The general meeting of shareholders shall be held within six months of the end of the company's financial year in order to discuss and adopt the annual accounts.

2. Other general meetings of shareholders shall be held as often as either the Board of Managing Directors or the shareholders representing not less than one-tenth of the company's issued capital deem necessary.

3. General meetings of shareholders shall be called by either the Board of Managing Directors or the shareholders representing one-tenth of the company's issued capital, by sending letters to the addresses recorded in the shareholders' register. Convocation shall take place not later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

4. Resolutions may be legally adopted only on items on the agenda. However, even if the requirements for convening and conducting the meeting as prescribed by the law or the company's Articles of Incorporation have not been complied with, any decision not on the agenda may be adopted by a unanimous vote at a general meeting at which the company's entire issued capital is represented.

5. General meetings shall be held in the municipality in which the company's registered office is situated according to its Articles of Incorporation. General meetings can be held elsewhere if the resolutions in such meeting are passed by a unanimous vote representing the company's entire issued capital.

6. At every meeting, the shareholders shall appoint a chairman from their midst.

7. Every share shall entitle its holder to cast one vote.

8. Decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Resolutions passed outside a meeting

Art. 16. Rather than at a general meeting, the shareholders may also pass resolutions in writing, provided that they do so by a unanimous vote representing the company's entire issued capital. In writing shall mean any message transmitted via standard means of communication and received in written form.

Amendment to the Articles of Incorporation and dissolution

Art. 17. If a motion to amend the Articles of Incorporation or to dissolve the company is submitted to the general meeting, the convening notice must state this fact.

If such notice concerns an amendment to the Articles of Incorporation a copy of the motion containing a verbatim text of the proposed amendment must be deposited at the company's office for inspection by the shareholders until the meeting is adjourned.

Liquidation

Art. 18. 1. If the company is dissolved pursuant to a resolution of the general meeting, it shall be liquidated by the Board of Managing Directors, if and to the extent the general meeting does not resolve otherwise.

2. After the liquidation has been finished, the books and records of the company shall remain in the custody during a seven year period of the person designated for that purpose by the general meeting.

Fourth resolution

The meeting records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from the balance sheet as at 3rd October 2003 which constitutes an appendix to the report mentioned hereafter.

Fifth resolution

The consistency of the assets and liabilities stated above have been described and confirmed in a report prepared by the board of managers of the Company dated 6th November 2003 to which the certified balance sheet of the Company as at 3rd October 2003 is attached and which conclusion reads as follows:

«Conclusion

It results from the above that:

1. The assets, liabilities and the exceeding assets over the liabilities as at 3rd October 2003 and the valuation rules, are referred to on the attached balance sheet;
2. There are no events which would render such valuation as of the date hereof different;
3. The valuation rules are appropriate as regards to the circumstances;
4. The net assets as of the date hereof of the Company correspond, at least, to the number of shares in issue with a value of Euro 100.- each».

A copy of this report, signed *ne varietur* by the above parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

The meeting authorises the managers to establish the opening statement of accounts according to the assets valuation.

Sixth resolution

The meeting decides to fix the Luxembourg address of the Company at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The meeting acknowledged that the first accounting year shall begin on the date of the present deed and shall terminate on the 31st December 2003.

Eighth resolution

The meeting acknowledged the following persons as directors of the Company:

- Eric Isaac, group resident manager, residing in Moutfort, Luxembourg;
- Jack Groesbeek, manager, residing in Luxembourg;
- Neil Mephram, manager, residing in London, England,
- Dennis Bosje, manager, residing in Steinfort, Luxembourg.

Share Capital

The meeting notes that all the shares of the Company are owned by UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg being currently registered, whose registered office is at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Expenses

Costs and expenses due to the present changes and supported by the Company are valued at approximately two thousand Euro.

The transfer of the principal establishment, effective place of management and centre of main interests of the Company from Amsterdam to the municipality of Luxembourg will not entail the levy of 1 capital duty in accordance with article 3, 2) of the law of 29th December 1971.

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de CMPi HOLDINGS BV (la «Société»), une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsteldijk 166, Suite 3. 20, 1079 LH Amsterdam, valablement enregistrée au registre de commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34136097.

L'assemblée est ouverte à 16.00 et est présidée par Dennis Bosje, demeurant à Steinfort.

Il fut désigné comme scrutateur et secrétaire Katia Panichi, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Que le seul associé déclare à l'assemblée avoir eu pleine connaissance préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et renonce dans la mesure nécessaire aux périodes d'envoi des convocations.

II. Que le nom de l'associé, celui du mandataire de la société représentée et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné y resteront annexés pour être soumis avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée *ne varietur* par les personnes prémentionnées restera également annexée au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que sur les 5.000 parts sociales émises, toutes les parts sociales sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- a) Une copie certifiée conforme des statuts actuels de la Société;
- b) Une copie certifiée conforme du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société qui s'est tenue à Schiphol le 3 octobre 2003;
- c) Une copie certifiée conforme de la résolution de l'actionnaire de la Société, datée du 3 octobre 2003;
- d) Une copie envoyée par télécopie certifiée conforme de l'acte notarié passé le 11 novembre 2003 devant Mark Peter Bongard, notaire de résidence à Amsterdam, modifiant les statuts de la Société;
- e) Une copie du «certificate of no impediment» du Ministère de la Justice des Pays-Bas autorisant la modification des statuts de la Société; et
- f) Une copie certifiée conforme du registre des associés.

Les documents prémentionnés après avoir été paraphés ne varietur par les personnes désignées ci-dessus et le notaire instrumentant resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

V. Que l'ordre du jour de la société est le suivant:

Ordre du jour:

1. De prendre acte du transfert du principal établissement, du lieu effectif d'administration et du centre des intérêts principaux de la société d'Amsterdam, Pays-Bas, vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. D'approuver et de confirmer la forme luxembourgeoise de la Société comme celle de la société à responsabilité limitée.
3. D'adopter de nouveaux statuts dans la forme annexée à la procuration.
4. De confirmer la description et la consistance des avoirs de la Société.
5. D'approuver le rapport du conseil de gérance de la Société se prononçant sur les avoirs de la Société et d'autoriser les gérants de la Société d'établir un bilan d'ouverture en conformité avec la valeur attribuée aux avoirs.
6. De déterminer le premier exercice comptable de la Société qui suit les présentes qui commence le jour du présent acte et se terminera le 31 décembre 2003.
7. De confirmer les personnes suivantes comme gérants de la Société:
 - Eric Isaac, gérant résident de groupe, demeurant à Moutfort;
 - Jack Groesbeek, gérant, demeurant à Luxembourg;
 - Neil Mephram, gérant, demeurant à Londres, Angleterre;
 - Dennis Bosje, gérant, demeurant à Steinfort, Luxembourg.

VI. Le président de l'assemblée rapporte à l'assemblée que lors du conseil de gérance tenu à Schiphol, le 3 octobre 2003, tel que mentionné sous IV. (b), le conseil de gérance de la Société a décidé, en vue de renforcer la capacité de la Société de continuer de manière efficace ses activités, de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société CMPi HOLDINGS BV de Amsterdam vers Luxembourg.

Ce transfert du principal établissement vers un autre pays, sans liquidation préalable de la Société, est autorisé et accepté par le droit néerlandais.

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer le principal établissement, le lieu effectif d'administration et le centre des intérêts principaux de la Société de Amsterdam, Pays-Bas vers la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société qui prennent dorénavant la teneur suivante:

STATUTS

Nom, Siège Statutaire, Principal Etablissement

- Art. 1.** 1. La société est une société à responsabilité limitée.
2. Le nom de la société est: CMPi HOLDINGS B.V., S.à r.l.
 3. Le siège statutaire est situé à Amsterdam, Pays-Bas.
 4. Le principal établissement, le lieu effectif d'administration et le centre des intérêts principaux de la société sont situés dans la commune de Luxembourg. Le principal établissement peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants. Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance des succursales et bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Objets

Art. 2. L'objet de la société est la détention de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par l'intermédiaire de prêts ou autrement), à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Capital

- Art. 3.** 1. Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000,-).
2. Il est divisé en cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Registre des associés

- Art. 4.** 1. Toutes les parts sociales seront uniquement émises sous forme nominative et seront numérotées consécutivement à partir de 1. Aucun certificat de parts ne sera émis.
2. Le Conseil de Gérance tient au siège de la société un registre contenant les noms et adresses de tous les détenteurs de parts (associés) et renseignant la date d'acquisition des parts sociales, la date de l'acceptation ou de la notification du transfert, ainsi que le montant libéré sur chaque part sociale.
3. Toute entrée dans le registre est signée par un gérant; le registre est tenu à jour.

Emission de parts

- Art. 5.** 1. Des parts peuvent seulement être émises suite à une résolution de l'assemblée générale des associés (ci-après l'«assemblée générale»)
L'émission s'effectuera par un acte notarié, par les personnes concernées qui sont partie à cet acte.
2. En respectant les restrictions prévues par la loi, les associés auront, pour toute émission de parts, un droit préférentiel proportionnel à la valeur totale de leur détention individuelle.
3. De même, les associés auront des droits préférentiels pour l'attribution d'options ou de warrants permettant de souscrire à des parts.
4. Ces droits préférentiels peuvent, pour chaque émission, être limités ou suspendus par l'assemblée générale à une majorité de plus de la moitié des parts émises.
5. Quand une part est émise, son pair comptable doit être entièrement libéré. Quand des parts sont souscrites à un prix supérieur à la valeur nominale, la différence entre la valeur nominale et ce prix plus élevé sera affectée à un compte de primes d'émission.

Transfert de parts

- Art. 6.** 1. Le transfert de parts sera, seulement dans les limites prévues par toute loi applicable, constaté par un acte notarié, auquel les personnes concernées sont partie.
2. Le transfert de parts mentionné au paragraphe 1. sera effectué conformément aux dispositions légales.
3. Si un usufruit ou un gage sont constitués sur les parts, les droits de vote ne peuvent pas être accordés à l'usufruitier ou au gagiste.

Restrictions de transfert

Art. 7. Approbation

1. Afin d'être valable, tout transfert de parts requiert l'accord préalable de l'assemblée générale, représentant au moins trois quarts du capital émis à l'assemblée générale et de tout ce qui est requis par la loi applicable, à moins que tous les associés n'aient donné leur accord par écrit. L'accord ne sera valable que pour trois mois.
2. Si la société a un associé unique, alors l'associé unique peut transférer ses parts à toute personne.

Le conseil de gérance

- Art. 8.** 1. La société sera gérée par un Conseil de Gérance constitué d'un ou de plusieurs gérants.
2. L'assemblée générale nomme les gérants.
3. L'assemblée générale peut suspendre ou révoquer les gérants.
4. L'assemblée générale détermine la rémunération de chaque gérant, ainsi que la durée de son mandat et les conditions de son emploi.

Devoirs, Décisions, Répartition des tâches

- Art. 9.** 1. Sous réserve des restrictions prévues aux présents Statuts, le Conseil de Gérance est chargé de la gestion de la société.
2. L'assemblée générale peut adopter des règles et des règlements régissant le processus de prise de décision du Conseil de Gérance.
3. Le Conseil de Gérance procédera à une répartition des tâches et fera un rapport sur cette répartition à l'assemblée générale.
4. Le Conseil de Gérance tient des réunions au Luxembourg.
Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de télécommunication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. Une réunion peut être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.
Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Représentation

- Art. 10.** Le Conseil de Gérance représente la société. Le pouvoir de représenter la société est également attribué à chaque gérant individuellement et la société sera en conséquence liée par la seule signature d'un gérant.

2. Le Conseil de Gérance peut nommer des directeurs et leur attribuer un mandat général ou spécial. Tout mandataire pourra représenter la société dans les limites fixées par l'autorisation. Leur titre sera déterminé par le Conseil de Gérance.

3. En cas de conflits d'intérêts entre la société et un gérant, au sens où le gérant contracte à titre privé avec ou est partie à une instance judiciaire entre lui et la société, la société sera représentée par un des autres gérants. S'il n'y a pas d'autres gérants, l'assemblée générale désignera une personne à cet effet. Cette personne peut être le gérant qui a le conflit d'intérêts avec la société.

Dans tous les autres cas où existe un conflit d'intérêts entre la société et un gérant, la société peut aussi être représentée par ce gérant.

4. L'assemblée générale est à tout moment autorisée à désigner une ou plusieurs personnes à cet effet.

Restrictions aux pouvoirs du conseil de gérance

Art. 11. 1. L'assemblée générale est autorisée à soumettre des résolutions du Conseil de Gérance à son approbation. Une telle résolution sera clairement décrite et annoncée au Conseil de Gérance par écrit.

2. Le Conseil de Gérance doit se conformer à une telle instruction qui décrit la politique générale, financière, sociale, économique ou en matière de ressources humaines qui doit être suivie par le Conseil de Gérance tel qu'elle peut être donnée par l'assemblée générale.

3. L'absence d'approbation telle que définie dans cet article ne peut être invoquée par ou contre un tiers.

Absence, Incapacité d'agir

Art. 12. Si un gérant est absent ou incapable d'agir, les gérants restants sont temporairement chargés de la gestion de la société. Si le gérant unique ou si tous les gérants sont absents ou incapables d'agir, une personne désignée chaque année par l'assemblée générale sera temporairement chargée de la gestion de la société.

Année financière, Comptes annuels

Art. 13. 1. L'année financière de la société correspond à l'année civile.

2. Dans les cinq mois de la fin de l'année financière de la société, le Conseil de Gérance devra établir les comptes annuels, à moins que, en raison de circonstances spéciales, une prolongation de ce délai, qui ne peut dépasser six mois, soit approuvée par l'assemblée générale.

3. L'assemblée générale approuvera les comptes annuels.

Profits

Art. 14. 1. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Cette exigence cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserve a atteint dix pourcent (10%) du capital social de la société. Le bénéfice suite au transfert sur le compte du fonds de réserve légale est à la disposition de l'assemblée générale.

2. La société peut procéder à des distributions aux associés et aux autres personnes ayant un droit sur le bénéfice dans la mesure où l'actif net dépasse le capital appelé libéré et les réserves qui doivent être maintenues en vertu de la loi ou en vertu des présents Statuts.

3. Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles en vue de la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la dernière année fiscale augmenté des réserves distribuables mais diminué par les pertes reportées et les sommes apportées en réserve en vertu d'une obligation légale ou en vertu des présents Statuts.

4. Les bénéfices peuvent être distribués après confirmation et adoption des comptes annuels attestant que ces distributions sont permises.

5. La société ne recevra pas de dividende sur les parts qu'elle détient en propre.

Assemblée générale des associés

Art. 15. 1. L'assemblée générale des associés est tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable de la société pour discuter et approuver les comptes annuels.

2. D'autres assemblées générales des associés seront tenues aussi souvent que soit le Conseil de Gérance soit les associés représentant au moins le dixième du capital social de la société l'estiment nécessaire.

3. Les assemblées générales des associés seront convoquées soit par le Conseil de Gérance soit par les associés représentant un dixième du capital social de la société, par des courriers envoyés aux associés à leur adresse indiquée dans le registre des associés. La convocation doit être adressée aux associés au moins quinze jours avant la date de l'assemblée.

4. Des résolutions ne peuvent être légalement prises que sur des points qui figurent à l'ordre du jour. Néanmoins, même si les conditions concernant la convocation et la conduite de l'assemblée, telles que prévues par la loi ou par les Statuts de la société, n'ont pas été respectées, tout point ne figurant pas à l'ordre du jour peut être adopté à l'unanimité lors d'une assemblée générale où tout le capital social de la société est représenté.

5. Les assemblées générales se tiennent dans la commune du siège social de la société tel que spécifié dans les Statuts. Les assemblées générales peuvent être tenues à un autre endroit si les résolutions d'une telle assemblée sont approuvées à l'unanimité des voix représentant la totalité du capital social de la société.

6. Lors de chaque assemblée, les associés désignent parmi eux un président.

7. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

8. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont approuvées par un nombre de voix représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Résolutions prises lors de l'Assemblée

Art. 16. Les décisions des associés peuvent, au lieu d'être prises par une assemblée générale, être prises par écrit, à condition qu'elles soient approuvées à l'unanimité des associés représentant la totalité du capital social de la société. Par écrit on entend tout message transmis par un moyen normal de communication et reçu sous forme écrite.

Modification des statuts et dissolution

Art. 17. Si une proposition visant à modifier les Statuts ou à dissoudre la société est soumise à l'assemblée générale, l'avis de convocation doit contenir ce point. Si une telle convocation concerne une modification des Statuts, une copie de la proposition contenant le texte exact de la modification proposée doit être déposée au siège de la société en vue de son inspection par les associés jusqu'à ce que l'assemblée soit suspendue.

Liquidation

Art. 18. 1. Si la société est dissoute suite à une résolution de l'assemblée générale, elle sera liquidée par le Conseil de Gérance, à moins que l'assemblée générale en décide autrement.

2. Après la clôture de la liquidation, les livres et les documents sociaux seront conservés pendant sept ans auprès de la personne qui sera désignée à cet effet par l'assemblée générale.

Quatrième résolution

L'assemblée note et accepte la description et la consistance des avoirs de la Société telle qu'elle résulte d'un bilan en date du 3 octobre 2003, bilan qui restera annexé au rapport mentionné ci-après.

Cinquième résolution

La consistance des avoirs de la Société a été décrite et confirmée dans un rapport par le conseil de gérance de la Société en date du 6 novembre 2003 auquel est annexé le bilan certifié de la Société et dont la conclusion a la teneur suivante:

«Conclusion

Il résulte de ce qui précède que:

1. Les actifs, passifs et l'excédent des avoirs sur les engagements au 3 octobre 2003 ainsi que les méthodes d'évaluation sont décrits dans le bilan annexé;
2. Il n'y a pas d'événements qui rendraient cette évaluation à la date des présentes différente;
3. Les règles d'évaluation sont appropriées compte tenu des circonstances;
4. Les avoirs nets à la date des présentes de la société correspondent au moins au nombre de parts sociales en émission avec une valeur de Euros 100,- chacune.»

Copie de ce rapport, signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement avec lui.

L'assemblée autorise les gérants à ouvrir le bilan suivant cette évaluation des avoirs.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse luxembourgeoise de la Société au 17, boulevard Prince Henri, L1724 Luxembourg, Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée note que le premier exercice comptable commence le 11 novembre 2003 et se termine le 31 décembre 2003.

Huitième résolution

L'assemblée confirme les personnes suivantes comme gérants de la Société.

- Eric Isaac, gérant résident de groupe, demeurant à Moutfort;
- Jack Groesbeek, gérant, demeurant à Luxembourg;
- Neil Mephram, gérant, demeurant à Londres, Angleterre;
- Dennis Bosje, gérant, demeurant à Steinfeld, Luxembourg.

Capital social

L'assemblée note que toutes les parts de la Société sont détenues par UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, en cours d'enregistrement, avec siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dépenses

Les frais et dépenses payables en raison des présentes et incombant à la Société sont évalués à deux mille euros.

Ce transfert du principal établissement et du centre des intérêts principaux de la Société de Amsterdam à Luxembourg n'entraîne pas le paiement d'un droit d'apport de 1 % conformément à l'article 3,2) de la loi du 29 décembre 1971.

Fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: D. Bosje, K. Panichi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, vol. 141S, fol. 30, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2003.

J. Elvinger.

(003100.3/211/547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

CPMI HOLDINGS B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Amsterdam, Pays-Bas.

Principal établissement: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.938.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 12 janvier 2004.

J. Elvinger.

(003104.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

SUPERIOR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 70.234.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Signature.

(006254.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SUPERIOR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 70.234.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Signature.

(006257.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SUPERIOR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 70.234.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Signature.

(006259.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SUPERIOR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 70.234.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2004.

Signature.

(006263.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 97.937.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

NORTHERN TRUST SCOTTISH PARTNERSHIP, a company incorporated and organised under the laws of Scotland with its registered office is at 50, Lothian Road, festival Square, Edinburgh, Scotland,

Represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Corporate Name**

Hereby is formed under the name of NORTHERN TRUST LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office

The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives

The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units**Art. 5. Corporate Capital**

The unit capital is fixed at fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) represented by three hundred (300) units of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.

Art. 6. Capital Amendment

The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units

Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility

Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units

In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management**Art. 10. Management**

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The Manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. Representation of the Company

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager

The manager, or in case of plurality of managers, any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV.- General meeting of unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s)

The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting. In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. Annual General Meeting

The annual general meeting of unitholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the last day of the month of May at 2.30 p.m., and for the first time in 2005.

Art. 18. Other General Meetings

The manager may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty pro cent of the Company's capital so require.

Chapter V.- Business year - Balance sheet

Art. 19. Business Year

The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

1. *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2004.

2. *Subscription - Payment*

All the three hundred (300) units representing the entire capital have been entirely subscribed by NORTHERN TRUST SCOTTISH PARTNERSHIP, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

3. *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand five hundred Euro.

4. *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Steven Potter, director, residing at 30 Addison Avenue, London W11 4QR; and
- Mr Mark Gossett, director, residing at 26 Blenheim Terrace, London NW8 OE9.

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 398, Route d'Esch, B.P. 2501, L-1025 Luxembourg.

3) The following has been appointed as auditor («réviseur») for an undetermined period: KPMG, having its registered office at 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

5. Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

NORTHERN TRUST SCOTTISH PARTNERSHIP, une société de droit écossais ayant son siège social à 50, Lothian Road, festival Square, Edinburgh, Ecosse,

Représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NORTHERN TRUST LUXEMBOURG CAPITAL, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Siège Social

Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

Le capital social est fixé à quinze mille Dollars des Etats-Unis (USD 15.000,-), représentés par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts

Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Titre III.- Gérance

Art. 10. Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par la majorité de ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, email, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. Représentation de la Société

La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés)**

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par télécopie, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier jour du mois de mai à 14.30 heures, et pour la première fois en 2005.

Art. 18. Autres Assemblées Générales

Le gérant pourra convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Titre V.- Exercice social - Comptes annuels**Art. 19. Exercice Social**

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation**Art. 21. Causes de Dissolution**

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

6. Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

7. Souscription - Libération

Les trois cents (300) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par NORTHERN TRUST SCOTTISH PARTNERSHIP, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de quinze mille Dollars des Etats-Unis (USD 15.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

8. Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

9. Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Mr Steven Potter, directeur, demeurant à 30 Addison Avenue, London W11 4QR; et
- Mr Mark Gossett, directeur, demeurant à 26 Blenheim Terrace, London NW8 OE9.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 398 Route d'Esch, B.P. 2501, L-1025 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de réviseur pour une période indéterminée: KPMG, ayant son siège social au 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

10. Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 19, case 3. – Reçu 126,87 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2003.

J. Elvinger.

(003098.3/211/390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

GENERAL & COLOGNE RE LUXEMBOURG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

H. R. Luxemburg B 68.013.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddrei, am zweiundzwanzigsten Dezember, ist vor Uns Maître Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Bonneweg, Grossherzogtum Luxemburg,

erschienen:

die Gesellschaft KÖLNISCHE RÜCKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT AG, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-50668 Köln, Theodor-Heuss-Ring 11,

ordnungsgemäss vertreten durch Herrn Hagen Reinsberg, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 17. Dezember 2003, in Köln (D),

welche nach ne varietur-Zeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar anliegend an vorliegender Urkunde verbleibt, um mit letzterer zusammen an die Registrierungsbehörden übermittelt zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, erklärt und ersucht den unterzeichneten Notar die folgenden Feststellungen zu beurkunden:

1) Die Aktiengesellschaft GENERAL & COLOGNE RE LUXEMBOURG (nachfolgend die «Gesellschaft»), mit Sitz in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 28. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 209 vom 26. März 1999.

2) Das gezeichnete Kapital beträgt LUF 50.000.000.- (fünfzig Millionen Luxemburger Franken), eingeteilt in 50.000 (fünfzigtausend) Aktien mit einem Nennwert von je LUF 1.000.- (eintausend Luxemburger Franken) was einem Gegenwert in Euro entspricht von EUR 1.239.467,62 (eine Million zweihundertneununddreissigtausendvierhundertsebenundsechzig Euro und zweiundsechzig Cent), eingeteilt in 50.000 (fünfzigtausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 24,79 (vierundzwanzig Euro und neunundsiebzig Cent) und ist vollständig eingezahlt.

3) Die alleinige Aktionärin ist entsprechend einem Aktienübertragungsvertrages vom 10. Oktober 2003 alleinige Eigentümerin sämtlicher Aktien der Gesellschaft geworden.

4) Die Erschienene beschliesst in ihrer Eigenschaft als alleinige Eigentümerin sämtlicher Aktien der Gesellschaft, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung vorzeitig aufzulösen und die Liquidation mit sofortiger Wirkung zu eröffnen.

5) Die alleinige Aktionärin erklärt, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, und in Übereinstimmung mit der Bilanz zum 22. Dezember 2003, dass sämtliche fällige Verbindlichkeiten der Gesellschaft gegenüber Dritten beglichen sind.

6) Die Geschäftsaktivitäten der Gesellschaft sind beendet.

7) Die alleinige Aktionärin der Gesellschaft übernimmt alle Aktiva der Gesellschaft und verpflichtet sich, alle Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft zu begleichen.

8) Die alleinige Aktionärin stellt fest, dass entsprechend den vorangehenden Beschlüssen, die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen und beendet anzusehen ist.

9) Den bisherigen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar wird vorbehaltlos Entlastung für ihre Mandate erteilt.

10) Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden für eine Dauer von 5 Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz hinterlegt und aufbewahrt.

Infolge von allem Vorstehenden erklärt der Bevollmächtigte die Aktienzertifikate/das Aktionärsregister zu zerstören.

Der Inhaber der vorliegenden Urkunde ist mit sämtlichen erforderlichen Vollmachten ausgestattet bezüglich gesetzliche Veröffentlichungen und Registrierung.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde anfallen, werden auf EUR 1.500,- (eintausendfünfhundert Euro) abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg mit dem Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden, an den Bevollmächtigten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser die Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Reinsberg, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 68, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 8. Januar 2004.

T. Metzler.

(003045.3/222/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

D.F.P. INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 73.549.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04246, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(006171.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

FIDURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 75.075.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 29 décembre 2003, que:

- que M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 17 août 1953 à Luxembourg, a été élu comme nouveau administrateur en remplaçant M. Francis Welscher, 53, rue de Schouweiler, L-4945 Bascharage, né le 25 juin 1963 à Luxembourg, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

- que la cooptation (en date du 30 septembre 2003) de M. Manfred G. Braun, 18, rue Henri Pensis, L-2322 Luxembourg, né le 20 juin 1942 à Berlin a été reconfirmée et que M. Manfred G. Braun a démissionné de son poste d'administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

- que M. Franck Provost, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 11 novembre 1972 à Paris, France, a été élu comme nouvel administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

- que THE SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été élue comme nouveau commissaire aux comptes en remplaçant EuroScandic S.A., 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2004, réf. LSO-AM03266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(006287.3/850/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

EARLY ADVANTAGE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 97.948.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-second day of December,
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- EARLY ADVANTAGE LLC, having its registered office in 79 Sanford St. Fairfield Connecticut USA 06824,
Hereby represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 18 December 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may negotiate or in any other way and namely may acquire patents, licences and any other intellectual property rights, manage and develop them.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have the denomination EARLY ADVANTAGE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital, Shares**6.1 - Subscribed and authorised share capital**

The Company's corporate capital is fixed at US\$ 15,500.- (fifteen thousand US Dollars) divided into 500 (five hundred) shares («parts sociales») all with a par value of US\$ 31.- (thirty one US Dollars) per share per share, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1- Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager. The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 12th of the month of June, at 11.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year, Annual accounts**11.1 - Fiscal year**

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution, Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount in US\$	% of share capital
EARLY ADVANTAGE LLC	500	15,500.-	100 %
Total:	500	15,500.-	100 %

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand and fifty US Dollars (15,500.- US\$) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

For the purposes of the registration, the capital is valued at twelve thousand four hundred eighty-one euros (12,481.- EUR).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand seven hundred euros.

Resolutions of the shareholder(s)

- The Company will be administered by the following manager(s):
 - David Ward, managing director, residing in 426 Mine Hill Road, Fairfield, Connecticut USA 06430, born in Illinois (USA) on 28 October 1949;
 - François Pfister, attorney at law, residing at 20, Avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg, born in Brussels (B) on 25 October 1961.
- The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-deux décembre,
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- EARLY ADVANTAGE LLC, établie et ayant son siège social à 79 Sanford St. Fairfield Connecticut USA 06824, ici représenté(e/s) par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée(s) ne varietur par le(s) comparant(s) et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut négocier et de toute autre manière et en particulier peut acquérir des brevets, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, les gérer et les mettre en valeur.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: EARLY ADVANTAGE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social, parts sociales**6.1 - Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à 15.500,- US\$ (quinze mille cinq cents US Dollars) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 31,- US\$ (trente et un US Dollars), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 12 du mois de juin, à 11.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social, Comptes annuels**11.1 - L'exercice social**

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution, Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit en US Dollars	% de capital social
EARLY ADVANTAGE LLC	500	15.500,-	100 %
Total:	500	15.500,-	100 %

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de quinze mille cinq cents US Dollars (15.500,- US\$) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à douze mille quatre cent quatre-vingt un euros (12.481,- EUR).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cents euros.

Résolution des/de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s):

a. David Ward, dirigeant de société, demeurant à 426 Mine Hill Road, Fairfield, Connecticut 06430 USA, né en Illinois (USA) le 28 octobre 1949;

b. François Pfister, avocat, demeurant 20, Avenue de Monterey, L-2016 Luxembourg, né à Bruxelles (B) le 25 octobre 1961.

2. Le siège social de la société est fixé au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 78, case 4. – Reçu 124,66 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

J. Elvinger.

(003152.3/211/391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

STOMP & CLEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7412 Bour, 3, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 97.981.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-sept novembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- Monsieur Marcel Stomp, indépendant, demeurant à L-7412 Bour, 3, rue d'Arlon,

2.- Monsieur Léon Stomp, indépendant, demeurant à L-7412 Bour, 3, rue d'Arlon,

3.- Monsieur Frank Clement, employé privé, demeurant à L-7778 Bissen, 8, Am Grënnchen,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}.

Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2.

La société a pour objet la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de portefeuilles d'assurances toutes branches et l'activité d'agent d'assurances.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3.

La société prend la dénomination de STOMP & CLEMENT, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4.

La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5.

Le siège social est établi à Bour.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6.

Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Marcel Stomp, indépendant, demeurant à L-7412 Bour, 3, rue d'Arlon, cinquante et une parts sociales	51
2.- Monsieur Léon Stomp, indépendant, demeurant à L-7412 Bour, 3, rue d'Arlon, trente-neuf parts sociales	39
3.- Monsieur Frank Clement, employé privé, demeurant à L-7778 Bissen, 8, Am Grënnchen, dix part sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9.

Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 14.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15.

Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18.

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Marcel Stomp, prénommé,
 - b) Monsieur Léon Stomp, prénommé,
 - c) Monsieur Frank Clement, prénommé,

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque gérant.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-7412 Bour, 3, rue d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Stomp, L. Stomp, F. Clement, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 22, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

E. Schlessler.

(003518.3/227/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

FANDEL SCI, Société Civile Immobilière.
Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg E 220.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Philippe Hendriks, docteur en médecine, spécialiste en biologie clinique, né à Bruxelles (Belgique) le 28 août 1958, demeurant à L-5217 Sandweiler, 15, rue Duchscher, ici représenté par Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 décembre 2003.

2.- Madame Martine Ketter, laborantine, épouse de Monsieur Jean-Philippe Hendriks, née à Luxembourg le 4 mai 1958, demeurant à L-5217 Sandweiler, 15, rue Duchscher,

ici représentée par Monsieur Norbert Meisch, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 décembre 2003.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant, agissant ès-dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière familiale qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}.

La société a pour objet l'acquisition et la vente, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir. Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2.

La société prend la dénomination de FANDEL SCI.

Art. 3.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4.

Le siège social est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5.

Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Jean-Philippe Hendriks, docteur en médecine, spécialiste en biologie clinique, né à Bruxelles (Belgique) le 28 août 1958, demeurant à L-5217 Sandweiler, 15, rue Duchscher, cinquante parts sociales,	50
2.- par Madame Martine Ketter, laborantine, épouse de Monsieur Jean-Philippe Hendriks, née à Luxembourg le 4 mai 1958, demeurant à L-5217 Sandweiler, 15, rue Duchscher, cinquante parts sociales,	50

Total: cent parts sociales,	100
---------------------------------------	-----

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6.

La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale de tous les associés.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Ce droit de préemption doit être exercé dans un délai d'un mois prenant cours à partir de la date de la notification par lettre recommandée du cédant aux autres associés de son intention de céder ses parts. Le défaut de réponse par un associé dans ledit délai est considéré comme une renonciation à son droit de préemption. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7.

Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8.

Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9.

La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10.

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11.

Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 14.

Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15.

Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nus-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 16.

Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17.

En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18.

Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de sa constitution, sont estimés à environ sept cents euros (EUR 700,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, dûment représentés, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des associés-gérants est fixé à 2.

2.- Sont nommés associés-gérants, pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Jean-Philippe Hendriks, préqualifié,

b) Madame Martine Hendriks-Ketter, préqualifiée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque associé-gérant.

4.- L'adresse du siège de la société est fixé à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, ès-qualités qu'il agit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Meisch, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 81, case 7. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 janvier 2004.

T. Metzler.

(003065.3/222/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

HOTEL NOBILIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.666.

L'an deux mille trois, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOTEL NOBILIS S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 7 avril 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 323 du 8 juillet 1993, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 43.666.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Modification de l'objet social et, par conséquent, de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-restaurant avec débit de boissons alcooliques et autres, l'exploitation d'une boulangerie-pâtisserie avec commerce des articles de la branche, ainsi que l'exploitation d'un salon de consommation avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4.

La société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-restaurant avec débit de boissons alcooliques et autres, l'exploitation d'une boulangerie-pâtisserie avec commerce des articles de la branche, ainsi que l'exploitation d'un salon de consommation avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: R. Le Lourec, P. Crea, M. Galowich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 22, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2003.

E. Schlessler.

(003141.3/227/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

HOTEL NOBILIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.666.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

E. Schlessler.

(003143.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2004.

**PREVO PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PREVO INTERIEURS & DESIGN, S.à r.l.).**

Siège social: L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 94.296.

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- La société à responsabilité limitée PREVO, S.à r.l., avec siège social à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg, (R.C. Luxembourg B numéro 85.854),

ici dûment représentée par un de ses gérants, Monsieur Maurice Elz, commerçant, demeurant à L-8119 Bridel, 24, rue Paul Binsfeld.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PREVO INTERIEURS & DESIGN, S.à r.l., avec siège social à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg, (R.C. Luxembourg section B numéro 94.296), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 785 du 25 juillet 2003.

- Que le capital social est fixé à capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier la dénomination sociale afin de donner à l'article deux des statuts la teneur suivante:

«Art. 2. La société prend la dénomination de PREVO PROMOTIONS, S.à r.l.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Elz - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2003, vol. 525, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 janvier 2003.

J. Seckler.

(004772.3/231/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

EXTERNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 43.205.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq novembre,
Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EXTERNE HOLDING S.A. avec siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 255 du 29 mai 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 259 du 21 avril 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 697 du 27 septembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 43.205.

L'assemblée est présidée par Maître Claude Wassenich, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Leick, employée privée, demeurant à Hunsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Thérèse Brasseur, employée privée, demeurant à Hassel.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social d'un montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,00) à un million d'euros (EUR 1.000.000,00) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur taux de détention dans le capital social de la société et annulation de mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00), pour le ramener de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,00) au montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,00) par annulation de mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

L'assemblée générale décide de rembourser aux actionnaires, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, ledit montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00).

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions de la loi.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. Premier alinéa.

Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,00), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Wassenich, S. Leick, T. Brasseur, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, vol. 141S, fol. 44, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

E. Schlessler.

(003721.3/227/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

EXTERNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 43.205.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

E. Schlessler.

(003722.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

KEYNESS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 66.633.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04236, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(006180.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ESPACE PROMOTION HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.552.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04224, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(006193.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SODEPROM-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 37.942.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 17 novembre 2003

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 novembre 2003 que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Vialtel, en tant qu'administrateur-délégué de la société et tient à le remercier pour ses excellents services durant les exercices de son mandat.

L'Assemblée ratifie la nomination de Madame Isabelle Baillet, demeurant 18, avenue de l'Alsace, Paris La Défense, F-92400 Courbevoie comme administrateur-délégué. Son mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs.

L'Assemblée renouvelle pour une nouvelle période de trois ans les mandats des Administrateurs, à savoir:

- COFRACIB S.A., 18, avenue d'Alsace, Paris La Défense, F-92400 Courbevoie

- SOGEPROM, SOCIETE GENERALE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT IMMOBILIERS, Paris;

ainsi que du Commissaire aux comptes:

- SCP EZEGHIAN & AUTRES, F-75008 Paris

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006348.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ECOFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 49.540.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-ALE07168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006217.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ALTIS ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 84.981.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006218.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

PROMOTIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 16, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 26.375.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006219.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

MARINE RESOURCES INC., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R. C. Luxembourg B 27.230.

—
Le bilan au 31 décembre 2001 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04199, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(006224.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

TARIZZIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 40.668.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 avril 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l., de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

TARIZZIO S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006809.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

UNIFORINVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.378.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

UNIFORINVEST S.A.

A. Schaus / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(006246.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

RALS, Société Anonyme Holding.
R. C. Luxembourg B 59.310.

Messieurs John Seil, Claude Zimmer et Edmond Ries ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs avec effet au 9 janvier 2004.

AUDIEX S.A. a également démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 9 janvier 2004.

Le siège de la société est dénoncé avec effet au 9 janvier 2004.

Luxembourg, le 12 janvier 2004.

BDD COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006345.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

PROMACO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 66.937.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006394.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

TEMPUS CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.831.

L'an deux mille trois, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEMPUS CORPORATION HOLDING S.A., (R.C.S. Luxembourg B numéro 77.831), avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 150 du 27 février 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Triboulot employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexandra Auge, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Conversion du capital social de USD en EUR, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2003.
- 3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des quatre cents (400) actions représentant le capital social de quatre cent mille dollars US (400.000,- USD).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2003, la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à quatre cent mille dollars US (400.000,- USD), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 1,- EUR=1,148345 USD, en trois cent quarante-huit mille trois cent vingt-sept virgule trente-huit euros (348.327,38 EUR).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

version anglaise:

«Art. 5. First paragraph.

The corporate capital is fixed at three hundred forty-eight thousand three hundred and twenty-seven point thirty-eight Euros (348,327.38 EUR), represented by four hundred (400) shares without designation of a par value.»

version française:

«Art. 5. Premier alinéa.

Le capital social est fixé à trois cent quarante-huit mille trois cent vingt-sept virgule trente-huit euros (348.327,38 EUR), représenté par quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Triboulot - Auge - Heinz - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2003, vol. 525, fol. 47, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 janvier 2003.

J. Seckler.

(004768.3/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

RESTAURANT ODEON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 10, rue München -Tesch.

R. C. Luxembourg B 36.749.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM04067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESTAURANT ODEON, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(006611.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ANDREOSSO CARRELAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 34.089.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006390.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

PEROT SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1466 Dommeldange, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 69.893.

Acte constitutif publié aux pages 27539-27543 du Mémorial C n° 574 du 26 juillet 1999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-AM02235, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2004.

Signature.

(006701.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

EURO SILANG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 71.213.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

EURO SILANG HOLDING S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(006249.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SOLAGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.607.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03848, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

SOLAGE HOLDING S.A.

R. Scheifer-Gillen / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

(006251.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

FRANCE IMMO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 76.165.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, réf. LSO-AM01889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006746.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

PROMACO, PROJECT MANAGEMENT AND CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 33.837.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006402.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

PROIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 68.812.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006407.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ANDREOSSO CHAPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch.
R. C. Luxembourg B 30.681.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006410.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

CLAUDE CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, Zone Industrielle Im Bruch.
R. C. Luxembourg B 36.092.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006417.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

DENTILUX ZAHNTECHNIK, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 16, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 78.523.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006425.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

FAREI SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.
R. C. Luxembourg B 46.627.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006427.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

FAREI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5639 Mondorf-les-Bains, 26, rue des Prunelles.
R. C. Luxembourg B 45.979.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006430.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

IM BRUCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, rue de Hellange.
R. C. Luxembourg B 58.228.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006435.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

IDEAL TOITURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.
R. C. Luxembourg B 61.997.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006437.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ANDREOSSO MARBRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5819 Alzingen, 8, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 80.463.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006440.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

HIGH TECH INITIATIVES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 78.185.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006443.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SAND INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 36.205.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006445.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

PROM 99, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.
R. C. Luxembourg B 72.224.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2004, réf. LSO-AM03621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(006442.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

KLEIN-ANGELSBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 79, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 55.875.

L'an deux mille trois, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Henri Prim, retraité, né à Strasbourg, (France), le 26 janvier 1927, demeurant à L-2154 Luxembourg, 2, Square Aloyse Meyer.

Exposé préliminaire

Monsieur Henri Prim était marié avec Madame Thérèse Weyland sous le régime de la communauté universelle suivant contrat de mariage, reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 1975, avec attribution de la totalité de cette communauté au profit du conjoint survivant.

Madame Thérèse Weyland est décédée intestat à Luxembourg, en date du 17 janvier 1999.

En vertu des stipulations du prédit contrat de mariage, toute la communauté universelle appartient à l'époux survivant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée KLEIN-ANGELSBURG, S.à r.l., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 79, Grand-Rue, (R.C. Luxembourg section B numéro 55.875), a été constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 janvier 1981, publié au Mémorial C numéro 36 du 23 février 1981,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Lucien Schuman en date du 30 décembre 1986, publié au Mémorial C numéro 683 du 16 mars 1987,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 29 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 290 du 22 août 1990,

- en date du 16 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 536 du 22 octobre 1996, et que la devise d'expression du capital social a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 962 du 25 juin 2002.
- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article six (6) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art.- 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, souscrites par l'associé unique Monsieur Henri Prim, retraité, né à Strasbourg, (France), le 26 janvier 1927, demeurant à L-2154 Luxembourg, 2, Square Aloyse Meyer.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux (2) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente d'articles textiles.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cents euros, sont à charge de la société, et l'associé s'y engage personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Prim, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2003, vol. 525, fol. 41, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schilink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 janvier 2004.

J. Sekler.

(004764.3/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2004.

INTER-INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 36.925.

EXTRAIT

Par la présente, la soussignée FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société anonyme INTER-INVESTMENT HOLDING S.A., ayant son siège social 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04719. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006761.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

LUBELIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.799.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02866, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour LUBELIM S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

J. Claeys / G. Birchen

(006754.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

FRENCH PARFUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 73.893.

RECTIFICATIF

Suite au dépôt du 20 novembre 2003, au lieu de lire «le bilan de la société au 31 décembre 2002» il faut lire «le bilan de la société au 31 décembre 2001».

Luxembourg, le 15 janvier 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2004, réf. LSO-AM03892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006756.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

SOPRIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 79.048.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2004, réf. LSO-AM04566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(006747.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

LOOFINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.798.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2004, réf. LSO-AM02870, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2004.

Pour LOOFINLUX S.A., Société Anonyme

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

J. Claeys / G. Birchen

(006755.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

INTERSIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.820.

Résolutions

La démission de Monsieur Henri Georges Pron de son poste d'administrateur-délégué, délégué à la gestion journalière de la société est acceptée et décharge lui est donnée.

Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour extrait sincère et conforme

INTERSIP S.A.

A. de Bernardi / L. Giammateo

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2004, réf. LSO-AM04881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006801.3/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2004.

ITAL-RENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 81.478.

L'an deux mille trois, le vingt novembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ITAL-RENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 8, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 2 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 958 du 5 novembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 81.478, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

L'assemblée est composée de:

- 1.- GARAGE INTINI S.A., société anonyme, avec siège social à L-8080 Bertrange, 8B, route de Longwy, représentée par un de ses administrateurs-délégués, à savoir Monsieur Nicola dit Lino Intini, mécanicien, demeurant à L-8034 Strassen, 5, rue Michel Rodange,
- 2.- Monsieur Luigi dit Gino Loperfido, employé privé, demeurant à L-8063 Bertrange, 24, rue Batty Weber,
- 3.- Monsieur Nicola dit Lino Intini, prénommé,

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet social et, par conséquent, l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3.

La société a pour objet la location, le leasing, la vente, l'import-export de voitures, ainsi que la vente de pièces de rechange et accessoires pour véhicules automobiles.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

Monsieur Gino Loperfido et Monsieur Lino Intini, prénommés, sont confirmés dans leur fonction de gérants de la société avec pouvoir de l'engager, en toutes circonstances, par leur signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Intini, G. Loperfido, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, vol. 141S, fol. 39, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

E. Schlessler.

(003723.3/227/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

ITAL-RENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 81.478.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

E. Schlessler.

(003724.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2004.